

Conseil de l'Ordre

Invité

Réception de M. Edouard de Lamaze, AMCO

Mme le bâtonnier a accueilli M. Edouard de Lamaze, AMCO, et a salué sa présence au sein du Conseil en sa qualité de Conseiller économique et social européen.

Elle a rappelé qu'il a défendu les intérêts de la profession d'avocat en qualité, successivement, de délégué à la CNBF, d'administrateur de la CREPA, de président de l'UJA de Paris, de président de la FNUJA.

Ces responsabilités l'ont conduit, en particulier, à négocier la première convention collective des avocats salariés de France.

Ensuite, il s'est attaché à la défense des intérêts de toutes les professions libérales en qualité de membre du bureau de l'Union nationale des professions libérales, puis, de délégué interministériel aux professions libérales, de secrétaire général du Comité interministériel aux professions libérales, et, de président de la Commission permanente de concertation des professions libérales.

Ces responsabilités l'ont conduit, en particulier, à porter sur les fonds baptismaux les sociétés de participations financières de professions libérales dont on redécouvre aujourd'hui toute l'importance, et, à intervenir comme commissaire du gouvernement lors de la présentation au Conseil d'État du projet de loi réformant le droit des ventes volontaires.

Depuis, il s'est engagé activement dans la défense de l'intérêt général, en qualité de membre du Comité national de l'euro, de président de l'Observatoire national des professions libérales, de membre de la commission des comptes des services et, surtout, de membre de section au Conseil économique et social.

Il a, en particulier, été l'initiateur et l'un des principaux contributeurs de l'avis que le Conseil économique et social a consacré à la question des conséquences, pour l'économie française, de l'application de la directive Services.

Il a été enfin désigné par le Conseil de l'Union en qualité de Conseiller économique et social européen en 2010. C'est à ce titre qu'il a transmis au Conseil son rapport de mi-parcours.

Mme le bâtonnier l'a invité à présenter son rapport sur son mandat à mi-parcours au sein du Comité Économique et Social Européen.

Communications

Rapport de M. Edouard de Lamaze, MCO, sur son mandat au sein du Comité Economique et Social Européen

Assurer une plus grande visibilité et une représentation plus dynamique des professions libérales au sein de l'institution, conforter leur pleine reconnaissance par une expertise reconnue sur tous les travaux auxquels elles sont associées, tels étaient les objectifs du mandat de M. de Lamaze.

Aujourd'hui, son rattachement au groupe des employeurs consacre le rôle des professions libérales comme acteurs à part entière du marché unique et de créateurs d'emplois. Les travaux menés comme rapporteur ont pu se fonder sur l'analyse des spécialistes les plus compétents, pour beaucoup membres du barreau de Paris, membres du CNB, du CCBE. Ils se rapportaient, pour la majorité, à l'intervention de la législation communautaire dans le champ pénal, qui n'est pas sans poser de difficultés du fait de la nature traditionnellement régalienne de cette matière, qui reflète, plus que toute autre, les différentes traditions juridiques au sein de l'UE.

Parmi la législation communautaire actuelle en cours d'adoption, la proposition de directive sur le droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et sur le droit de communiquer est, incontestablement, celle qui aura le plus fort impact sur la profession d'avocat. Le CESE s'est inquiété de l'édiction de nouveaux droits, qui, en l'absence d'instrument sur l'aide juridictionnelle, risquent de rester une coquille vide. En étendant le droit d'être assisté d'un avocat aux personnes sur lesquelles pèsent de simples soupçons, cette directive obligerait, en France, à revoir la loi du 14 avril 2011 relative à la garde à vue et à élaborer un statut de la personne soupçonnée.

Aide juridictionnelle

Le Conseil de l'Ordre a voté une résolution donnant tous pouvoirs à Mme le bâtonnier afin de prendre toute décision utile à la défense des avocats du barreau de Paris, y compris par un recours à la grève générale, dans l'hypothèse où Mme la Garde des Sceaux, à l'occasion de son intervention devant l'Assemblée générale extraordinaire du CNB, le 4 octobre 2013, n'annoncerait pas le retrait de la démodulation de l'unité de valeur de l'aide juridictionnelle.

Lettre des secrétaires de la Conférence à Mme la Garde des Sceaux

M. Nicolas Pottier, 3^e secrétaire de la Conférence, a évoqué la démarche de la Conférence du Stage et l'article publié sous sa signature dans le journal Libération, et relatif à la construction des salles d'audience et à la place physiquement occupée par le représentant du Parquet, qui doit être face au juge, au même niveau que les avocats. Cliquez [ici](#) pour